



Objet : Tarifs services culturels

N°D 2026-069

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de La Roche-sur-Foron,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L2122-22,

Vu la délibération n°DCM2026.03.28/05 du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

Vu la délibération n°DCM2026.06.17/17 fixant les tarifs d'abonnements de la médiathèque

Vu la délibération n°DCM2026.06.17/02 modifiant le règlement d'utilisation des salles communales

Considérant la nécessité pour la ville de fixer les tarifs et droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Considérant la nécessité de modifier les tarifs du service médiathèque et de la location des espaces de l'ACC'Roche ainsi que la location du château de l'Echelle, de son chapiteau et de la salle Le Parc.

DÉCIDE

Article 1 : La présente décision modifie la décision n° D2025-101 du 8 décembre 2025.

Article 2 : Après avoir procédé à leur transmission en sous-préfecture et leur publication sur le site Internet de la Ville, d'appliquer à compter du 7 juillet 2026 les tarifs des services culturels :

CHATEAU DE L'ECHELLE ET CHAPITEAU		
	2026-01	2026-07
Location chapiteau et rez-de-chaussée du château		
Tarif à la journée pour la première manifestation ou suivant la convention de partenariat pour : - Les associations rochoises animant la vie locale, - Les écoles rochoises, - Les organismes publics, - Les associations à but humanitaire et caritatif - Les associations du Pays rochois portant un projet en partenariat avec la Commune	Gratuit	Gratuit

- Les organismes privés suivant la convention de partenariat		Accusé de réception en préfecture 074-217402247-20260702-D2026-009-AR Date de télétransmission : 06/07/2026 Date de réception préfecture : 06/07/2026	
Tarif à la journée à partir de la 2^{ème} manifestation pour : - Les associations rochoises animant la vie locale, - Les écoles rochoises, - Les organismes publics, - Les associations à but humanitaire et caritatif - Les associations du Pays rochois portant un projet en partenariat avec la Commune - Les organismes privés suivant la convention de partenariat		600,00	600,00
Tarif à la journée dès la première manifestation pour : - Les particuliers rochois et les agents municipaux - Les associations non rochoises animant la vie locale			
Tarif à la journée pour : les particuliers non rochois, les associations non rochoises et les sociétés privées		1 000,00	1 000,00
Dépôt de garantie		700,00	700,00
Chapiteau du château de l'Echelle comprenant 15 tables, 20 bancs et 60 chaises			
Tarif à la journée pour la première manifestation ou suivant la convention de partenariat pour : - Les associations rochoises animant la vie locale, - Les écoles rochoises, - Les organismes publics, - Les associations à but humanitaire et caritatif - Les associations du Pays rochois portant un projet en partenariat avec la Commune - Les organismes privés suivant la convention de partenariat		Gratuit	Gratuit
Tarif à la journée à partir de la 2^{ème} manifestation pour : - Les associations rochoises animant la vie locale, - Les écoles rochoises, - Les organismes publics, - Les associations à but humanitaire et caritatif - Les associations du Pays rochois portant un projet en partenariat avec la Commune - Les organismes privés suivant la convention de partenariat		295,00	295,00
Tarif à la journée dès la première manifestation pour : - Les particuliers rochois et les agents municipaux - Les associations non rochoises animant la vie locale			
Tarif à la journée pour : les particuliers non rochois, les associations non rochoises et les sociétés privées		582,00	595,00
CHATEAU DE L'ECHELLE			
		2026-01	2026-07
Salle d'Exposition des combles – 120 m² – capacité 120 personnes			

Tarif à la journée pour la première manifestation ou suivant la convention de partenariat pour : - Les associations rochoises animant la vie locale, - Les écoles rochoises, - Les organismes publics, - Les associations à but humanitaire et caritatif - Les associations du Pays rochois portant un projet en partenariat avec la Commune	Gratuit	Gratuit
Tarif à la journée à partir de la 2^{ème} manifestation pour : - Les associations rochoises animant la vie locale, - Les écoles rochoises, - Les organismes publics, - Les associations à but humanitaire et caritatif - Les associations du Pays rochois portant un projet en partenariat avec la Commune Tarif à la journée dès la première manifestation pour : - Les particuliers rochois et les agents municipaux - Les associations non rochoises animant la vie locale	510,00	510,00
Tarif à la journée pour : les particuliers non rochois, les associations non rochoises et les sociétés privées	615,00	615,00
Rez de chaussée : salons, office et bibliothèque – 110 m² – capacité 100 personnes		
Tarif à la journée pour la première manifestation ou suivant la convention de partenariat pour : - Les associations rochoises animant la vie locale, - Les groupes politiques ayant leur siège social sur la commune, - Les écoles rochoises, - Les organismes publics, - Les associations à but humanitaire et caritatif - Les associations du Pays rochois portant un projet en partenariat avec la Commune - Les organismes privés suivant la convention de partenariat	Gratuit	Gratuit
Tarif à la journée à partir de la 2^{ème} manifestation pour : - Les associations rochoises animant la vie locale, - Les groupes politiques ayant leur siège social sur la commune, - Les écoles rochoises, - Les organismes publics, - Les associations à but humanitaire et caritatif - Les associations du Pays rochois portant un projet en partenariat avec la Commune - Les organismes privés suivant la convention de partenariat Tarif à la journée dès la première manifestation pour : - Les particuliers rochois et les agents municipaux	400,00	400,00

- Les associations non rochoises animant la vie locale		
Tarif à la journée pour : les particuliers non rochois, les associations non rochoises et les sociétés privées	500,00	500,00
Tarif à la demi-journée (3h max.) du lundi au jeudi pour : - Les associations rochoises animant la vie locale, - Les groupes politiques ayant leur siège social sur la commune, - Les écoles rochoises, - Les organismes publics, - Les associations à but humanitaire et caritatif - Les associations du Pays rochois portant un projet en partenariat avec la Commune	/	Gratuit
Tarif à la demi-journée (3h max.) du lundi au jeudi pour : les associations non rochoises et les sociétés privées	/	105,00
Salle d'exposition du sous-sol – 40 m² – capacité 19 personnes		
Tarif à la journée pour la première manifestation ou suivant la convention de partenariat pour : - Les associations rochoises animant la vie locale, - Les écoles rochoises, - Les organismes publics, - Les associations à but humanitaire et caritatif - Les associations du Pays rochois portant un projet en partenariat avec la Commune - Les organismes privés suivant la convention de partenariat	Gratuit	Gratuit
Tarif à la journée à partir de la 2^{ème} manifestation pour : - Les associations rochoises animant la vie locale, - Les écoles rochoises, - Les organismes publics, - Les associations à but humanitaire et caritatif - Les associations du Pays rochois portant un projet en partenariat avec la Commune - Les organismes privés suivant la convention de partenariat	125,00	125,00
Tarif à la journée dès la première manifestation pour : - Les particuliers rochois et les agents municipaux - Les associations non rochoises animant la vie locale		
Tarif à la journée pour : les particuliers non rochois, les associations non rochoises et les sociétés privées	155,00	155,00
SALLE DE CINEMA, CONGRES, SPECTACLES « LE PARC »		
	2026-01	2026-07
Associations rochoises animant la vie locale	Gratuit	Gratuit
Groupes politiques ayant leur siège social sur la commune	Gratuit	Gratuit
Associations à but humanitaire et caritatif	Gratuit	Gratuit
Ecoles rochoises	Gratuit	Gratuit

Associations ou organismes extérieurs à la Commune		
La demi-journée	580,00	580,00
Répétitions et installation de décors et matériels avant manifestations (par jour)	290,00	290,00

Du 1^{er} novembre au 30 avril les tarifs de locations de salles sont majorés le 10 % pour les frais de chauffage.

MEDIATHEQUE : Projets de tarifs		
	2026-01	2026-07
Abonnements		
Individuels : Enfants		
Rochois de moins de 18 ans	Gratuit	Gratuit
Non Rochois de moins de 18 ans	7,00	Gratuit
Individuels : Adultes		
Rochois	17,50	Gratuit
Rochois – Tarif réduit *	6,00	Gratuit
Non Rochois – Plein Tarif	35,00	20,00
Non Rochois – Tarif réduit *	12,00	10,00
* Etudiants, demandeurs d'emploi, non imposables à l'impôt sur le revenu, titulaires de minima sociaux		
Cas particuliers		
Employés, bénévoles et stagiaires de la médiathèque	Gratuit	Gratuit
Bénévoles de la photothèque	Gratuit	Gratuit
Agents municipaux ou conjoints des agents municipaux	6,00	Gratuit
Enfants des agents municipaux	Gratuit	Gratuit
Prestataire extérieur menant une animation sans rétribution financière	Gratuit	Gratuit
Assistantes maternelles rochoises	Gratuit	Gratuit
Assistantes maternelles non rochoises	7,00	Gratuit
Collectivités : Classes ou autres structures éducatives et sociales		
Classes ou structures rochoises	Gratuit	Gratuit
Classes ou structures non rochoises	25,00	25,00
Bibliothèques	Gratuit	Gratuit
Remboursement des documents perdus ou détériorés (forfait par document)		
Carte d'abonnement perdue	2,00	2,00
Périodique	10,00	5,00
Livre format poche / romans enfants / manga	20,00	20,00
Livre grand format section adulte / documentaires	30,00	30,00
Beau livre	50,00	50,00
Bande dessinée / albums / romans ados	25,00	25,00
Grand jeu de société	40,00	40,00
Petit jeu de société	15,00	20,00
CD / Livre audio / Livre-CD	30,00	30,00

DVD		
Pénalités de retard		
1 ^{er} rappel (mail ou lettre)	3,00	3,00
2 ^{ème} rappel (mail ou lettre)	6,00	6,00
3 ^{ème} rappel (mail ou lettre)	9,00	9,00
4 ^{ème} rappel : facturation de la pénalité de retard et du montant total des documents empruntés selon les tarifs ci-dessus	9,00 + Tarifs ci-dessus	12,00 + Tarifs ci-dessus
Braderie		
Document petit format et lot de périodiques (max. 10)	1,00	1,00
Document grand format	2,00	2,00
Pôle culturel L'ACC'Roche		
	2026-01	2026-07
Mise à disposition de l'ACC'Roche dans le cadre d'animations en autonomie		
Associations résidentes ou partenaires et services municipaux	Gratuit	Gratuit
Location d'espaces mutualisés de l'ACC'Roche		
Espace « Belle vue » - RDC - tarif journée	250,00	250,00
Espace « Belle vue » - RDC - tarif horaire	25,00	25,00
Espace « Grenier » - 2 ^{ème} étage - tarif journée	150,00	150,00
Espace « Grenier » - 2 ^{ème} étage - tarif horaire	15,00	15,00

Article 3 :

Ampliation de la présente décision est transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville,

Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de La Roche Sur Foron.

Article 4 :

En application de l'article L.2122-23 du C.G.C.T., la présente décision sera portée à la connaissance du prochain Conseil Municipal.

Article 5 :

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, boîte postale 1135b, 38022 Grenoble Cedex. Saisine possible par voie dématérialisée à l'adresse : www.telerecours.fr (comprenant l'accès à «Télérécours citoyens»). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Certifié exécutoire par le Maire

Reçu en sous-préfecture de Bonneville le

Affiché le

Publié sur le site de la mairie le

En mairie, le 2 juillet 2026

Le Maire

Benoît CHAMBOURDON

